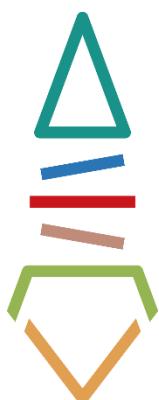




HAUTE CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

2026

Rapport des budgets primitifs 2026



HAUTE
CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

Table des matières

1. Les orientations 2026.....	4
2. Loi spéciale.....	4
A. Budget principal – Section de Fonctionnement	5
A.1. Les dépenses de fonctionnement	5
A.1.1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général	6
A.1.2. Chapitre 012 – Les charges de personnel.....	7
A.1.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits	8
A.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	9
A.1.5. Chapitre 66 – Charges financières	10
A.1.6. Chapitre 67 – Charges spécifiques.....	10
A.1.7. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	10
A.1.8. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	10
A.1.9. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10
A.2. Les recettes de fonctionnement	11
A.2.1. Chapitre 013 – Atténuations de charges.....	12
A.2.2. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes.....	12
A.2.3. Chapitre 73 – Impôts et taxes / 731 – Fiscalité locale	12
A.2.4. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	14
A.2.5. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	16
A.2.6. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	17
B. Budget principal – Section d'investissement	18
B.1. Les dépenses d'investissement	18
B.1.1. Chapitre 20 - 204 - 21 - 23 – opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)	19
B.1.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	21
B.1.3. Chapitre 26 – Participations et créances rattachées.....	21
B.1.4. Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	21
B.1.5. Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	21
B.2. Les recettes d'investissement.....	21
B.2.1. Chapitre 13, opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)	22
B.2.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	22
B.2.3. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	22
B.2.4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	23
B.2.5. Chapitre 024 – Produits des cessions.....	23
B.2.6. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	23

B.2.7. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23
B.2.8. Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	23
C. Budgets annexes	24
C.1. Budget Annexe – Déchets	24
C.2. Budget Annexe – SPANC	27
C.3. Budget Annexe – Zones d'Activités	29
C.4. Budget Annexe – IADS.....	31
Lexique.....	33

1. Les orientations 2026

Une politique budgétaire maîtrisée et saine

Les orientations budgétaires 2026 ont été présentées et débattues lors du conseil communautaire du 04 décembre 2025. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte économique avec :

- une croissance qui devrait se situer autour de 1 %,
- une inflation s'établissant à environ 2%
- une stabilité des taux directeurs de la BCE avec un taux de dépôt à 2%. Ce taux a été maintenu à 2 % par la BCE en décembre 2025 et est à son niveau de juin 2025

Le budget 2026 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux du territoire. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement.

La situation financière de Haute-Corrèze Communauté reste saine. Notre capacité de désendettement se situe autour des 3 années de CAF soit bien en dessous des seuils d'alertes (12 années de CAF).

Ces prévisions budgétaires 2026 tiennent compte des contraintes du contexte économique, et prend en compte les éléments financiers connus à ce jour étant donnée, qu'à l'heure où ce rapport est rédigé, la loi de finances pour 2026 n'a toujours pas été adoptée par le parlement.

2. Loi spéciale

La loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances contient les dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2026.

Une loi spéciale a été adoptée le 23 décembre 2025 par les députés et les sénateurs.

La loi spéciale contient trois articles, concernant les dispositions indispensables pour les ressources de l'État, des collectivités territoriales :

- L'article premier de la loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. L'autorisation est donnée pour une durée temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'année 2026.
- Les deuxième et troisième articles de loi spéciale concernent le versement aux collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat et l'autorisation données à l'Etat de procéder à des emprunts.

A. Budget principal – Section de Fonctionnement

A.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à 24 097 000,00 €.

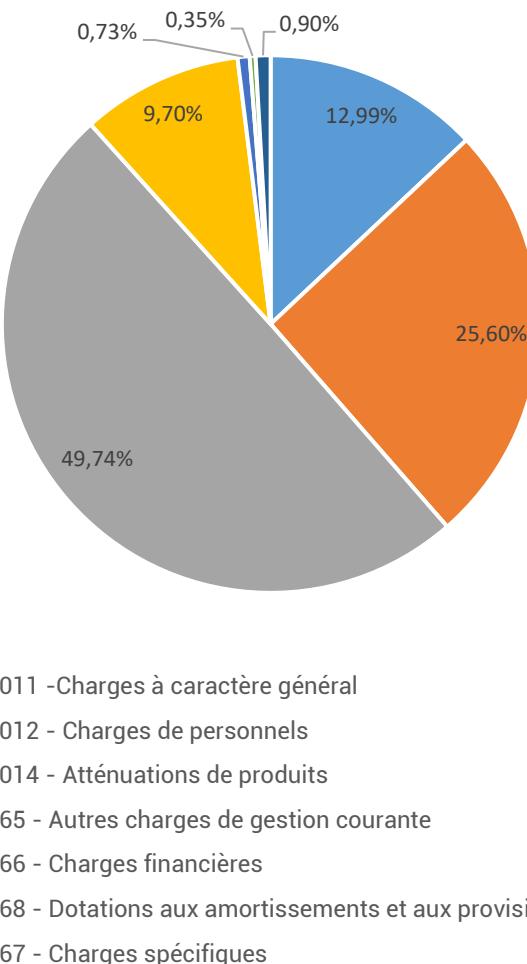
La montée en puissance de la compétence habitat, la mise en place du transport à la demande de personnes, le développement des activités liées au Plan Alimentation Territorial, au Plan Climat Air Energie, à l'économie circulaire et la fin de l'étude étude sur le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, représente une part importante des charges à caractère général et pour lesquelles une baisse est constatée par rapport à 2025.

On observe une stabilité des « Autres charges de gestion courante ».

Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes seront stables en 2026.

	BP 2025	BP 2026
011 -Charges à caractère général	3 017 000,00 €	2 845 000,00 €
012 - Charges de personnel	5 335 000,00 €	5 605 000,00 €
014 - Atténuations de produits	10 822 000,00 €	10 891 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 921 250,50 €	2 124 200,00 €
66 - Charges financières	193 000,00 €	159 000,00 €
67 - Charges spécifiques	199 000,00 €	196 200,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	77 000,00 €	77 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	23 564 250,50 €	21 897 900,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 738 749,50 €	300 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	1 895 000,00 €	1 900 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	27 198 000,00 €	24 097 900,00 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2026



A.1.1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

	2025	2026
Charges à caractère général (chap 011)	3 017 000,00 €	2 845 000,00 €
<i>Evolution n-1</i>		- 5,70%

Les charges à caractère général comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Fluides (électricité, combustible) = 178 235,60 €
- Fournitures de petit équipement = 88 690,00 €
- Contrats de prestation de services = 624 970 € (dépenses nouvelles : Mobilité : transport à la demande = 120 000 €, suivi-animation OPAH = 305 000 €, Aire accueil gens du voyage = 60 220 €, Organisation séjours pôle enfance = 30 000 €)
- Locations immobilières = 71 300,00 € (locations locaux médiathèque, locaux ALSH du Chavanon, locaux OT Ussel et golf de Neuvic)
- Entretien terrains = 161 350 € (dont 144 000 € entretien sites, sentiers de randonnée)

- Maintenance = 181 180 €
- Assurances = 79 095,20 €
- Etudes et recherches = 131 574,40 € (dont solde étude pour le transfert de compétences eau et assainissement = 123 074,40 €).
- Formations = 108 930 €
- Honoraires = 106 400 € (commissaires enquêteurs PLUI et PPG 2026-2030 GEMAPI, accompagnement transverse abattoir, mise en place du RLPI)
- Programmation culturelle (CTEAC 2025/2026, Granités 2026) = 100 000,00 €
- Voyages et déplacements = 48 400,00 €
- Catalogues et impressions = 95 375,00 € (3 magazines « Ô Corrèzois »)
- Frais de télécommunications = 64 049,00 €
- Remboursement frais aux communes membres (occupation et charges des centres de loisirs, du Relais Assistance Petite Enfance Itinérant, médiathèque de Meymac, entretien des sentiers...) = 94 300,00 €
- Taxes foncières = 120 100 €

A.1.2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

	2025	2026
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 335 000,00 €	5 605 000,00 €
<i>Charges de personnel</i>	<i>5 198 100,00 €</i>	<i>5 493 560,00 €</i>
<i>Mise à disposition</i>	<i>136 900,00 €</i>	<i>111 440,00 €</i>
<i>Evolution n-1</i>		<i>5,06%</i>

Mise à disposition	2026
Mise à disposition Syndicat de la Diège – assistance à maîtrise d'ouvrage schéma directeur AEP	19 000,00 €
Mise à disposition personnel des communes membres	63 000,00 €
Mise à disposition agent PNR - Géotreck	8 500,00 €
Mise à disposition - autres	23 500,00 €
TOTAL	136 900,00 €

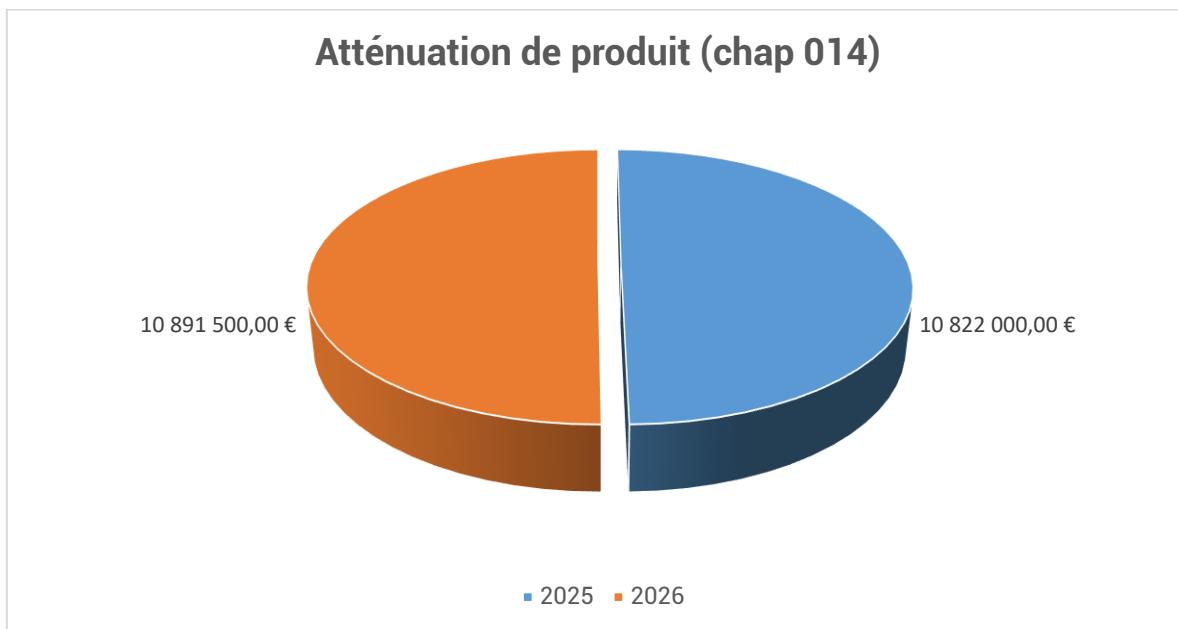
Les charges de personnel représentent environ 25 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur maîtrise constitue donc un enjeu important dans un contexte financier contraint.

A.1.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

	2025	2026
Atténuation de produit (chap 014)	10 822 000,00 €	10 891 500,00 €
<i>Attribution de compensation</i>	10 235 000,00 €	10 235 500,00 €
<i>Prélèvement FNGIR</i>	312 000,00 €	312 000,00 €
<i>FPIC (Prélèvement)</i>	130 000,00 €	184 000,00 €
<i>Reversement Taxe de séjour</i>	145 000,00 €	160 000,00 €
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Evolution n-1</i>		0,64%

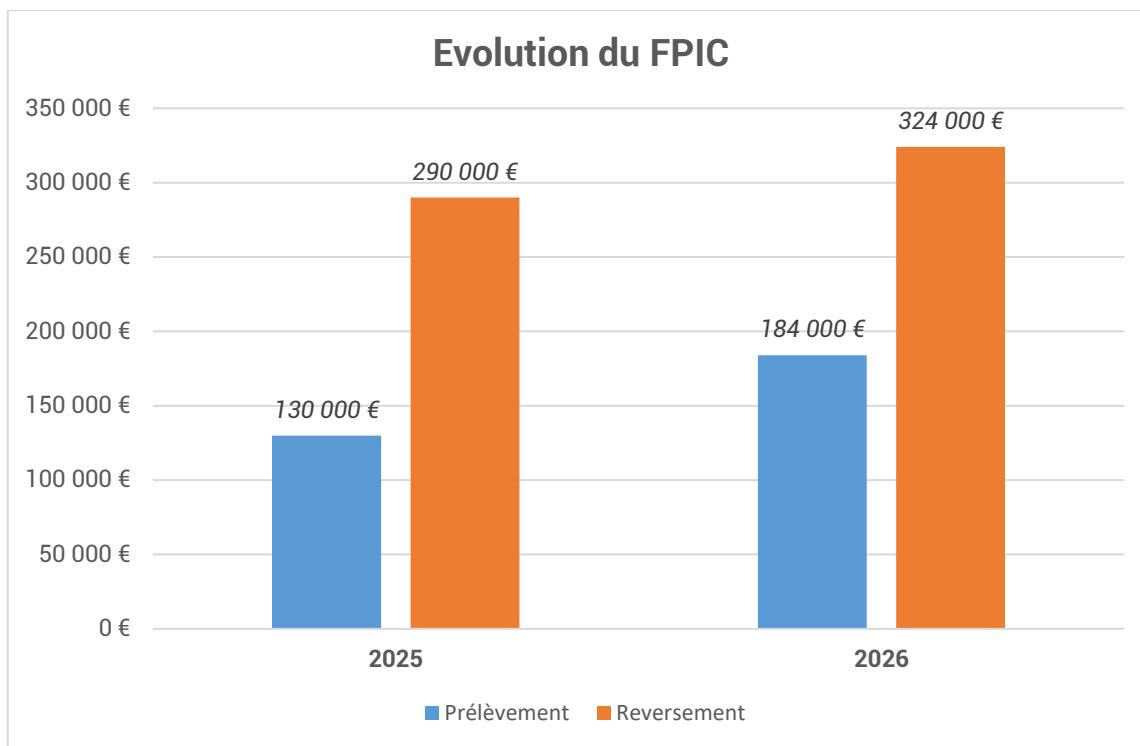
Concernant le prélèvement du FNGIR, celui-ci demeure identique à 2025.

Le versement de la taxe de séjour s'élèvera à 160 000 € en 2026.



Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales

	2025	2026
Prélèvement	130 000,00 €	184 000,00 €
Reversement	290 000,00 €	324 000,00 €



A.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

	2025	2026
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 921 250,50 €	2 124 200,00 €
Contingents et participations obligatoires (art 655)	380 500,00 €	372 500,00 €
Subventions versées (art 657)	1 147 600,00 €	1 153 668,00 €
Autres charges de gestion courante	2 393 150,50 €	598 032,00 €
Evolution n-1		

Les principales dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Participation aux organismes publics pour répondre aux politiques publics du territoire :
 - L'Office de Tourisme Intercommunal : 660 000,00 €
 - Le Syndicat du Pays de Haute-Corrèze Ventadour : 100 293,60 €
 - Le SYMA A89 : 177 480,00 €
 - Le PNR Millevaches : 23 093,00 €
 - Le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité 5 000,00 €
 - L'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse 1 200,00 €

- Droits d'utilisation – informatique en nuage : 139 332,00 €
- Indemnités élus, charges : 265 600,00 €

Ce chapitre prévoit également l'ensemble des subventions accordées aux associations.

Enfin, il a été inscrit à ce chapitre une réserve budgétaire d'un montant 131 200 € qui auparavant était prévue au chapitre 022 « dépenses imprévues » de la nomenclature comptable M14. Ce chapitre a été supprimé à la suite du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

A.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

En 2026, les charges financières s'élèvent à 159 000 € contre 193 000 € en 2025.

Les dépenses financières sont les suivantes :

- Remboursement des intérêts de la dette : 154 000,00 €
- Intérêts ligne de trésorerie : 5 000,00 €

A.1.6. Chapitre 67 – Charges spécifiques

Les charges spécifiques s'élèvent en 2026 à 196 200 € et elles se décomposent comme suit :

- Reversement de la Dotation Générale de Décentralisation du projet Médiathèque : 192 200,00 €

A.1.7. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

	2025	2026
Provisions	77 000,00 €	77 000,00 €

Elles correspondent aux provisions pour risques et charges comme suit :

- Provision promesse d'achat de l'unité de sciage : 29 000 €
- Provision gros entretien et grande révision – aire accueil gens du voyage : 20 000 €
- Provision gros entretien et grande révision – village de vacances de l'Abeille : 18 000 €
- Provision pour « créances douteuses » : 10 000,00 €

A.1.8. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement, pour 2026, s'élève à 300 000,00 €

A.1.9. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

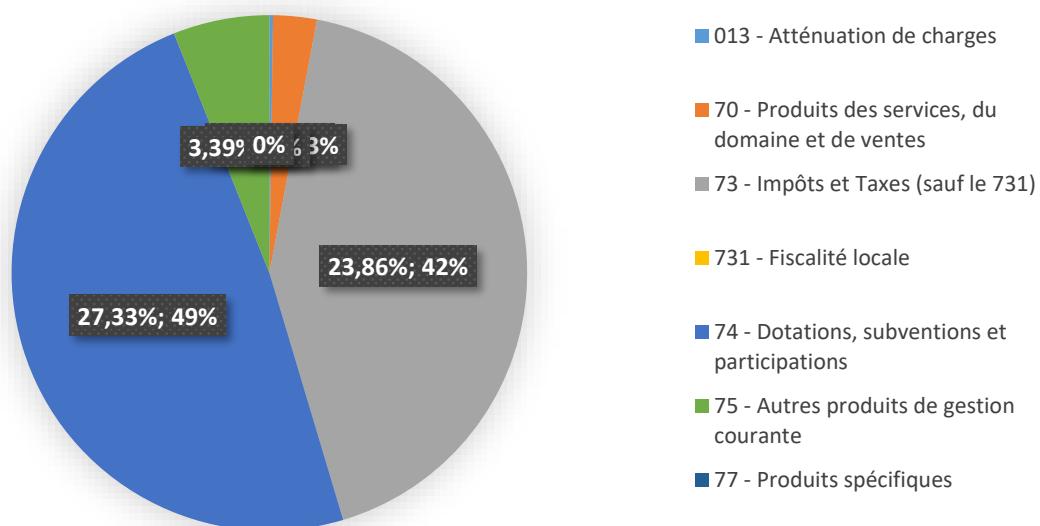
Amortissement des immobilisations : 1 900 000,00 €

A.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 24 097 000,00 € et se décomposent comme suit :

	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuation de charges	30 000,00 €	30 600,00 €
70 - Produits des services, du domaine et de ventes	329 389,07 €	363 000,00 €
73 - Impôts et Taxes (sauf le 731)	5 595 000,00 €	5 628 500,00 €
731 - Fiscalité locale	10 215 500,00 €	10 323 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 312 700,00 €	6 448 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	815 400,00 €	800 800,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
78 - Reprises provision semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	23 297 989,07 €	23 593 900,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	524 000,00 €	504 000,00 €
TOTAL	23 821 989,07 €	24 097 900,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	- €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	24 097 900,00 €

Recettes réelles de fonctionnement - 2026



A.2.1. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Elles s'élèvent en 2026 à 30 600,00 €.

Ces produits correspondent aux remboursements des indemnités journalières, charges sociales reçues par la collectivité.

A.2.2. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes

Pour 2026, les produits des services du domaine s'élèvent à 363 000 € et ils sont issus principalement :

- | | |
|--|--------------|
| • De l'enfance, jeunesse et petite enfance : garderie, accueil de loisirs, séjours et micro-crèche : | 188 360,00 € |
| • Du remboursement des charges locatives, impôts et taxes | 58 520,00 € |
| • Du remboursement de la mise à disposition de personnel de Haute-Corrèze Communauté : | 64 000,00 € |
| • Location photovoltaïque Feniers : | 18 500,00 € |

A.2.3. Chapitre 73 – Impôts et taxes / 731 – Fiscalité locale

La fiscalité est composée du produit :

- des taxes « ménages », qui comprend avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), les taxes foncières (bâti et non bâti)
- des taxes des entreprises avec notamment, la Cotisation Foncière de Entreprises (CFE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Elle est également composée du produit de fraction de la TVA qui correspond à la suppression :

- de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THR), décidée en 2021 ;
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), actée par la Loi de Finances 2023.

En 2026, le produit des impôts et taxes s'élève à 15 951 500,00 € contre 15 810 500,00 € en 2025.

Les taux de fiscalité des « ménages » et « professionnelle » n'évolueront pas en 2026 et seront identiques à 2025.

Pour rappel, la revalorisation des bases pour 2026 est de 0,8 % selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2025.

Fiscalité des « ménages » :

Avec une revalorisation des bases estimatives prévue à 0,8 %, le produit des taxes « ménages » est estimé à 1 901 000,00 €.

Fiscalité professionnelle :

La CFE est estimée pour 2026 à 5 479 000 € contre 5 440 000 € en 2025. Cette évolution provient de la revalorisation des bases estimatives à hauteur de 0,8 %.

Par ailleurs, le produit de fraction de la TVA, compensant la suppression de la THRP en 2021 et la CVAE en 2023, est estimé à 5 300 000,00 € et est stable par rapport à 2025.

Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

Par délibération n° 2024-04-19 du conseil communautaire 24/09/2024, la Taxe (GEMAPI) a été instaurée à compter du 01/01/2025.

Le produit de la taxe GEMAPI a été fixé pour 2026 à 55 557 €, contre 49 433 € en 2025, représentant un montant arrondi de 1,43 € par habitant (pour une population DGF 2025 de 38 736 habitants).

Pour rappel, le produit est limité à 40 € par habitant sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement ».

Il est important de rappeler qu'à ce jour nous n'avons pas reçu de l'état n°1259 relatif à la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026. Nous tiendrons compte, bien entendu, de l'évolution physiques des bases notifiées et procéderons aux ajustements de crédits nécessaires lors du budget supplémentaire en juin 2026.

Les prévisions des produits de fiscalité pour 2026 sont les suivantes :

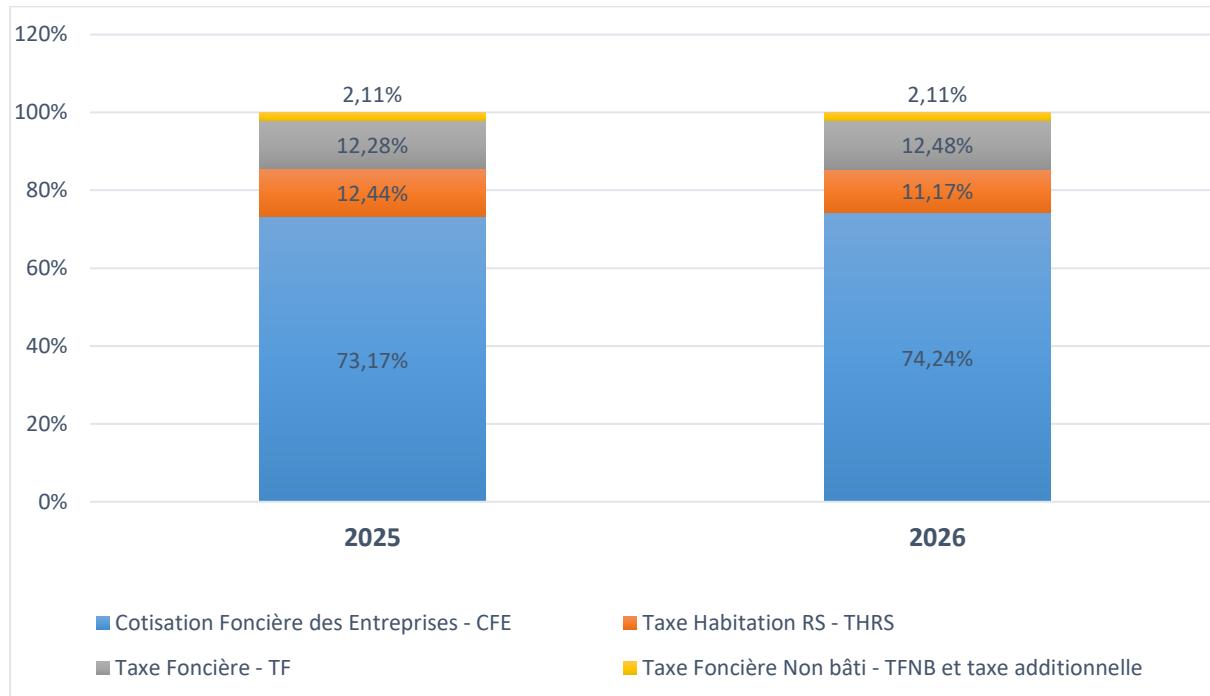
	BP 2025	BP 2026
CFE - TFB - TFNB - THRS - TAFNB (73111)	7 435 000,00 €	7 380 000,00 €
TASCOM	665 000,00 €	747 000,00 €
IFER	1 827 000,00 €	1 843 000,00 €
Fonds Péréquation ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	290 000,00 €	324 000,00 €
Taxe de séjour	145 000,00 €	160 000,00 €
Taxe gestion milieux aquatiques, prévention inondations	43 500,00 €	56 000,00 €
Attributions Compensation reçues	4 500,00 €	4 500,00 €
Fraction de TVA (compensation THRP + CVAE)	5 300 500,00 €	5 300 000,00 €
Autres	100 000,00 €	137 000,00 €
	15 810 500,00 €	15 951 500,00 €

Evolution des contributions directes (CFE – THRS – TFB – TFNB-TAFNB)

	BP 2025	BP 2026
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	5 440 000,00 €	5 479 000,00 €
Taxe Habitation Résidence Secondaire - THRS	925 000,00 €	824 000,00 €
Taxe Foncière Bâti - TFB	913 000,00 €	921 000,00 €
Taxe Foncière Non bâti - TFNB et taxe additionnelle	157 000,00 €	156 000,00 €
	7 435 000,00 €	7 380 000,00 €

On constate une évolution à la baisse du produit de la THRS, entre 2025 et 2026, qui s'explique par un recentrage des bases sur les locaux à usage uniquement d'habitation (Loi de finances pour 2025).

Par conséquent, les locaux dont l'usage n'est pas uniquement lié à l'habitation sont exclus des bases THRS.



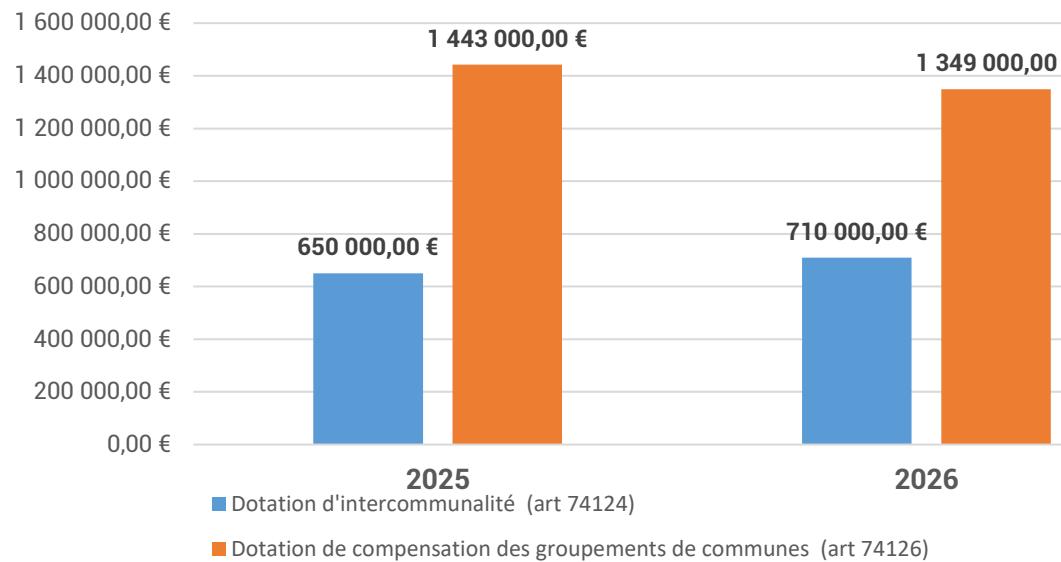
A.2.4. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Le produit des dotations, subventions et participations s'élèvent, pour 2026, à 6 448 000 € contre 6 312 700,00 € en 2025.

Pour 2026, la Dotation d'Intercommunalité et la Dotation de compensation des groupements s'élèvent à :

	2025	2026
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	650 000,00 €	710 000,00 €
<i>Evolution n-1</i>		9,23%
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	1 443 000,00 €	1 349 000,00 €
<i>Evolution n-1</i>		-6,51%
Total Dotation Globale de Fonctionnement	2 093 000 €	2 059 000 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



Autres dotations de l'Etat, participations et subventions

	2025	2026
Fond Compensation TVA - FCTVA	6 500,00 €	0,00 €
Dotation Générale Décentralisé - DGD	2 700,00 €	15 800,00 €
Participations (Etat - Région - Département - CAF - MSA - Communes membres)	1 171 500,00 €	1 470 200,00 €
Compensations fiscales	2 716 000,00 €	2 626 000,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	323 000,00 €	277 000,00 €

Les compensations fiscales versées par l'Etat correspondent aux :

- Exonérations sur les taxes ménages (TFB, TFNB)
- Exonérations des locaux industriels à la Cotisation Foncière des Entreprises et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties décidées dans la loi de finances pour 2021.
- Exonération sur la taxe d'habitation

Elles s'élèveront en 2026 à 2 626 000,00 € contre 2 716 000,00 € en 2025.

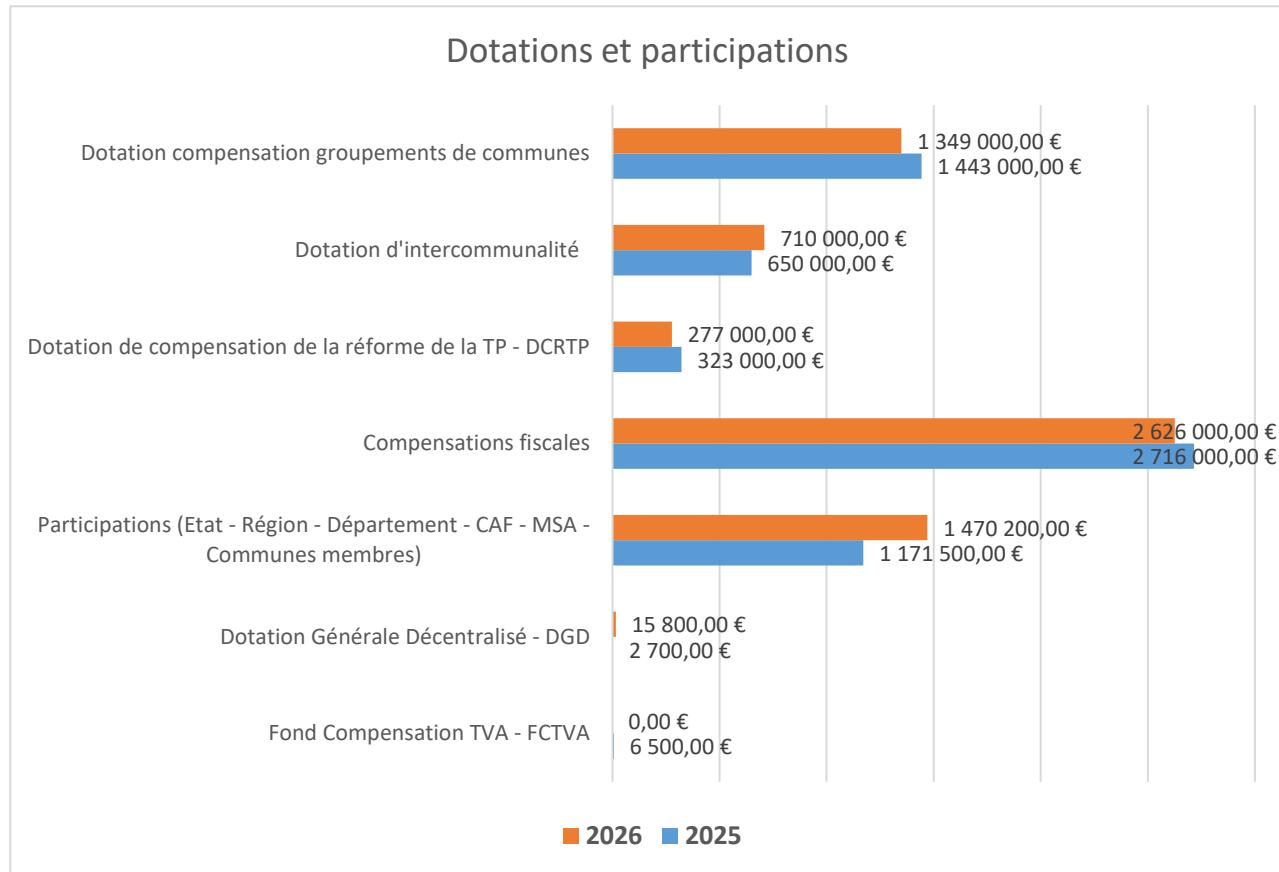
Il est important de rappeler qu'à ce jour nous n'avons pas reçu de l'état n°1259 relatif à la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026. Nous procéderons aux ajustements de crédits nécessaires lors du budget supplémentaire en juin 2026.

Les participations et subventions devraient s'établir à 1 470 200,00 €. Elles correspondent à des conventions de partenariat avec l'Etat et ses diverses agences, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Corrèze et de la Creuse, la CAF (19 & 23), la MSA (19 & 23), l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Un grand nombre de ces partenariats sont destinés au financement de postes et de missions rendues (Habitat, pôle enfance, GEMAPI, eau, Petite Ville de Demain, Plan Climat Air Energie, contrat local de santé, Plan Alimentation Territorial, économie circulaire, transport à la demande de personnes, programmation culturelle 2026).

La Dotation Générale de Décentralisation, pour 2026, représente 15 800 € et se décompose comme suit :

- Aérodrome : 2 800,00 €
- Mise en œuvre Règlement Local Publicité extérieure Intercommunal : 13 000 €

A.2.5. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante



Le produit du chapitre Autres produits de gestion courante s'élève pour 2026 à 800 800,00 € :

	2025	2026
Revenus des immeubles	811 900,00 €	797 400,00 €
Redevances pour concessions, brevets	0,00 €	0,00 €
Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00 €	0,00 €
Excédents des budgets à caractère administratif	3 500,00 €	3 400,00 €

A.2.6. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 485 000 € ;
- Opération d'ordre budgétaire – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège pour le schéma directeur AEP : 19 000,00 €

B. Budget principal – Section d'investissement

Les opérations d'équipement sont classées en deux catégories. Celles entrant dans le cadre du projet de territoire et s'inscrivant dans un programme pluriannuel des investissements qu'il convient d'actualiser et, d'autre part, les opérations plus ponctuelles qui seront réalisées au cours du seul exercice 2026.

B.1. Les dépenses d'investissement

Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du tissu économique local, représentent 5 351 400 € de crédits de paiement, en 2026, pour le seul budget général.

	BP 2025	BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	167 850,00 €	273 300,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	914 800,00 €	924 600,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 270 600,00 €	1 135 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	959 995,10 €	421 400,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 075 500,00 €	1 045 500,00 €
26 - Participations et créances rattachées	0,00 €	50 000,00 €
27 – Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
45 - Total dépenses opérations pour compte de tiers	18 000,00 €	733 200,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 406 745,10 €	4 583 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	524 000,00 €	504 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	264 400,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 930 745,10 €	5 351 400,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 351 400,00 €

B.1.1. Chapitre 20 - 204 - 21 - 23 – opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)

	Opération	Libellé	Montant
Direction Générale	300	Matériels direction générale	12 600,00 €
RESSOURCES	301	Matériel direction ressources (Matériels informatiques, logiciel, étude)	24 700,00 €
	347	Mobilier ergonomique de bureau	30 000,00 €
	341	Acquisition / renouvellement matériel informatique	25 000,00 €
	335	Fonds de concours communes	312 500,00 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIE	329	Pôle Economique (Travaux copropriété immeuble)	30 000,00 €
	262	Aménagement bureau information touristique Ussel	158 000,00 €
	202	Règlement intervention des aides communautaires	380 000,00 €
	332	Etude Plan Local Habitat	40 000,00 €
	259	Aérodrome Thalamy (travaux bâtiment)	40 000,00 €
	336	Aménagement rond-point sortie autoroute A89	44 000,00 €
	343	Gîte "Retrouvance" Millevaches	5 000,00 €
	205	Aménagement terrain à vocation économique	29 000,00 €
	306	Plan Local Habitat	220 000,00 €
	297	Matériel direction aménagement territorial et économie (2 véhicules pour l'autopartage, mobilier)	75 000,00 €
	353	Création cartographie données forestières	10 000,00 €
	346	Aménagement bureau information touristique Bort-les-Orgues	14 999,48 €
	331	Création station multi-mobilité	60 000,00 €
PROXIMITE ET CITOYENNETE	276	Matériel Enfance Jeunesse (Véhicules, matériels divers, logiciels)	124 600,00 €
	351	Mise en sécurité des équipements sportifs à Eygurande	118 000,00 €
	277	Matériel Petite Enfance (véhicule, matériels informatiques, mobiliers)	67 800,00 €
	352	Rénovation bâtiment collège Voltaire (MOE)	50 000,00 €

ENVIRONNEMENT	247	Micro-crèche de Sornac	5 000,00 €
	213	Golf de Neuvic	33 000,00 €
	243	Gestion numérique de la randonnée	5 000,00 €
	294	Aménagement voie verte BORT	141 400,52 €
	209	Aire accueil gens du voyage	12 000,00 €
	303	Matériel centre animation sociale et culturelle (Véhicule, autres)	20 500,00 €
	315	Sentiers vitrine (Réhabilitation sentiers interprétation de la forêt de Mirambel (St-Rémy) et des Abbesses (Combressol)	10 000,00 €
	316	Sentier Lac Triouzoune	5 000,00 €
	230	Maisons de santé (Climatisation MSP La Courtine)	78 000,00 €
	334	Voie verte Ussel - La Courtine	20 000,00 €
	350	Point culminant de la Creuse	22 000,00 €
	280	Matériel Culture Sport-Nature Patrimoine (Véhicule, Livres, CD/DVD médiathèque)	108 000,00 €
	239	Opérations de montée en débit sur le territoire de HCC	12 100,00 €
	227	Plan Local Urbanisme Intercommunal	50 000,00 €
	278	Matériel Service Technique (véhicules services techniques, Vidéoprotection pôle environnement, matériels et outillages)	108 800,00 €
	285	Local technique (AMO réorganisation pôle environnement)	15 000,00 €
	322	GEMAPI : Multi bassins versants 2024	5 500,00 €
	302	Matériel service GEMAPI (Véhicule, matériels divers)	33 400,00 €
	348	Travaux divers bâtiments	106 000,00 €
	349	Schéma Directeur énergies renouvelables	50 000,00 €
	338	Etang de l'Abeille	18 500,00 €
	265	Schéma directeur AEP (solde étude et cartographie)	424 400,00 €
	345	Opérations pour compte de tiers : Travaux mise en défens et abreuvement, renaturation et ripisylve 2026	332 700,00 €
3 487 500,00 €			

B.1.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Remboursement capital emprunt : 1 043 000,00 €
- Les dépôts et cautionnement reçus : 2 500,00 €

B.1.3. Chapitre 26 – Participations et créances rattachées

- Titres de participation – SCIC Abattoirs : 50 000,00 €

B.1.4. Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

- Amortissements des subventions : 485 000,00 €
- Opération d'Ordre Budgétaire : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège pour le schéma directeur AEP : 19 000,00 €

B.1.5. Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Pour faire suite à l'adhésion des communes de Bort-les-Orgues et Saint-Rémy respectivement au SIAEP du Canton de BORT et du Syndicat de la Diège, des opérations d'ordre seront nécessaires pour :

- Neutraliser les opérations comptabilisées, liées au schéma directeur AEP, pour les communes de Bort-les-Orgues et St-Rémy ;
- Transférer les opérations, liées au schéma directeur AEP, vers le SIAEP du Canton de Bort-les-Orgues et le Syndicat de la Diège

B.2. Les recettes d'investissement

Les investissements, mentionnés ci-dessous, s'intègrent dans les politiques contractuelles de la Région Nouvelle-Aquitaine, des Départements, de l'Etat et de l'Europe permettant de financer une partie des dossiers d'investissement de Haute-Corrèze Communauté.

Ce sont près de 1 450 000 € de subventions recettes attendues, pour l'année 2026, sur les subventions d'investissement.

Il est à noter qu'en l'absence de reprise des résultats anticipés de 2025, un emprunt d'équilibre a été inscrit pour le financement des investissements. Celui-ci sera diminué ou ramené à zéro lors de la reprise des résultats 2025 dans le cadre du budget supplémentaire en juin 2026.

	BP 2025	BP 2026
13 – Subventions d'investissement	691 095,60 €	295 200,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	1 321 600,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	312 500,00 €	19 000,00 €

27 – Immobilisations financières	164 800,00 €	53 200,00 €
024 – Produits de cession	114 000,00 €	43 000,00 €
45 - Total recettes opérations pour compte de tiers	12 100,00 €	1 155 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 296 995,60 €	2 887 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 738 749,50 €	300 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 895 000,00 €	1 900 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	264 400,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 930 745,10 €	5 351 400,00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 351 400,00 €

B.2.1. Chapitre 13, opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)

	Opération	Libellé	Montant
AMENAGEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIE	262	Aménagement bureaux accueil office de tourisme	116 700,00 €
	259	Aérodrome Thalamy	25 000,00 €
	297	Matériel direction aménagement territorial et économie	68 000,00 €
PROXIMITE & CITOYENNETE	230	Maison santé	63 000,00 €
ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	348	Travaux bâtiments divers	22 500,00 €
	265	Schéma directeur AEP (solde étude, sectorisation et cartographie)	950 800,00 €
	345	Opérations pour compte de tiers : Travaux mise en défens et abreuvement, renaturation et ripisylve 2026	204 200,00 €
			1 450 200,00 €

B.2.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Dépôts et cautionnements reçus 2 500,00 €
- Emprunt 1 319 100,00 €

B.2.3. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds Compensation TVA sur les investissements 2025 : 19 000,00 €

B.2.4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

- Ecritures budget annexe zones d'activités : 8 900,00 €
- Fibre optique - Remboursement avance : 44 300,00 €

B.2.5. Chapitre 024 – Produits des cessions

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 43 000,00 € et se composent comme suit :

- Cessions de terrains : 43 000,00 €

B.2.6. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement pour 2026 s'élève à 300 000,00 €.

B.2.7. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissements des immobilisations 2026 : 1 900 000,00 €

B.2.8. Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Pour faire suite à l'adhésion des communes de Bort-les-Orgues et Saint-Rémy respectivement au SIAEP du Canton de Bort et du Syndicat de la Diège, ces opérations d'ordre seront nécessaires pour :

- Neutraliser les opérations comptabilisées, liées au schéma directeur AEP, pour les communes de Bort-les-Orgues et St-Rémy ;
- Transférer les opérations, liées au schéma directeur AEP, vers le SIAEP du Canton de BORT et le Syndicat de la Diège

C. Budgets annexes

C.1. Budget Annexe – Déchets

En 2022, il a été voté un passage du taux pivot de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9,5% à 13,5 % avec une période de lissage de 5 ans. L'exercice 2026 est la dernière année du lissage du taux pivot.

Les investissements inscrits au budget primitif 2026 seront intégralement autofinancés sans recours à l'emprunt.

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 528 000,00 €	1 590 000,00 €
012 - Charges de personnels	2 082 000,00 €	2 081 200,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	2 115 031,92 €	2 058 300,00 €
66 - Charges financières	20 000,00 €	13 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	4 500,00 €	4 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	338 468,08 €	614 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	372 000,00 €	407 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 465 000,00 €	6 773 000,00 €

Les principales dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**
 - Contrats prestation services (Collectes PAV, déchets dangereux, traitement des déchets verts, nettoyage vêtements de travail...) : 721 850,00 €
 - Carburant : 300 000,00 €
 - Fournitures petit équipement, pièces détachées : 143 600,00 €
 - Entretien et réparation véhicules : 70 500,00 €
 - Acquisition composteurs individuels : 53 300,00 €
 - Formation : 38 780,00 €
 - Location matériel roulant : 28 000,00 €
 - Dépenses énergies (électricité, combustibles) : 24 500,00 €
 - Assurances : 21 500,00 €
 - Impressions catalogues, imprimés : 15 500,00 €
 - Vêtements de travail : 16 282,00 €

- Chapitre 012 – Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent environ 36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

- Participation au SYTTOM 19 : 1 749 000,00 €
- Réserve budgétaire (passage M57 au 01/01/2024 suppression du chapitre « 022 : dépenses imprévues ») : 306 800,00 €
- Créances admises en non-valeur : 2 500,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	10 544,36 €	10 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine	450 000,00 €	460 000,00 €
731 - Fiscalité locale	5 250 000,00 €	5 662 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	619 500,00 €	594 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €	29 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	17 000,00 €	17 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 347 544,36 €	6 773 000,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 773 000,00 €

Les principales recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses**

- Redevance spéciale enlèvement ordures ménagères : 315 000,00 €
- Facturation dépôts des professionnels dans les déchetteries : 85 000,00 €
- Ventes produits résiduels : 60 000,00 €

- Chapitre 731 – Fiscalité locale**

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 5 662 000,00 €

- Chapitre 74 – Dotations et participations**

- Versement SYTTOM 19, eco-organismes : 326 000,00 €
- Participation Département et autres groupements : 201 000,00 €
- Financement Région (achat composteurs individuels) : 37 500,00 €
- Financement ADEME poste TRIBIO : 30 000,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	20 006,00 €	20 000,00 €
204 - Subventions équipements versées	7 500,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	837 414,08 €	881 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et autres dettes	151 000,00 €	138 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	17 000,00 €	17 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 032 920,08 €	1 056 000,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 056 000,00 €

Les principales dépenses d'investissement :

- Composteurs collectifs 269 500,00 €
- Acquisition Packmat : 170 600,00 €
- Grue camion de levage : 100 000,00 €
- Vidéoprotection déchetteries : 96 400,00 €
- Ménagement déchetteries : 66 300,00 €
- Logiciel gestion, facturation déchetteries : 20 000,00 €

Recettes d'investissement	BP 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	125 452,00 €	31 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	197 000,00 €	4 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	338 468,08 €	614 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	372 000,00 €	407 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 032 920,08 €	1 056 000,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 056 000,00 €

C.2. Budget Annexe – SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent ;
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées.

Le territoire de Haute-Corrèze Communauté compte un peu plus de 8000 installations d'assainissement non collectif.

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif dispose, pour son équilibre budgétaire, uniquement des recettes liées aux redevances prélevées aux usagers possédant un assainissement autonome.

Depuis plusieurs années, la budget annexe SPANC est structurellement déficitaire.

Il a été décidé en 2025 de mettre un terme au recours à un prestataire, à travers un marché public, et de reprendre l'exploitation de ce service en régie.

Cette exploitation en régie nécessite l'emploi de 2 ETP (1 administratif et 1 technicien SPANC) avec pour objectif de réaliser 880 diagnostics (735 périodiques + 145 ventes) et ainsi revenir à l'équilibre.

Les tarifs appliqués à ce jour sont :

Diagnostic de conception	115 €
Diagnostic de bonne exécution	115 €
Diagnostic de l'existant	115 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (périodique)	115 €
Diagnostic de vente	125 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	62 030,00 €	9 100,00 €
012 - Charges de personnel	59 799,21 €	76 700,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €
65 - Dépenses de gestion courante	1 000,00 €	500,00 €
66 - Charges financières	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	700,00 €	500,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €	1 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	8 200,00 €	8 200,00 €
TOTAL	132 729,21 €	96 000,00 €
Pas de reprise anticipée des résultats		- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		96 000,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine	205 400,00 €	96 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	- €	- €
74 - Dotations, subventions, participations	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	255 400,00 €	96 000,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	5 500,00 €	6 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 600,00 €	1 400,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €
45 - Total opérations compte de tiers	- €	- €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 100,00 €	8 200,00 €

Recettes d'investissement	BP 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	19,51 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	8 200,00 €	8 200,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8 219,51 €	8 200,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8 200,00 €

C.3. Budget Annexe – Zones d'Activités

Ce budget retrace les opérations d'aménagement et de commercialisation de toutes les zones d'activités économiques gérées par Haute-Corrèze Communauté.

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est donc un budget géré en comptabilité de stock, hors taxes.

Il retrace les aménagements des zones d'activités économiques :

- Zone du Bois Saint-Michel ;
- Zone des Alouettes ;
- Zone de la Croix Émanée.

Les dépenses de ce budget sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général pour les équipements publics.

Vente de lot prévue en 2026 : 1

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	56 600,00 €	1 000,00 €
012 - Charges de personnel	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €
65 - Dépenses de gestion courante	3 500,00 €	3 400,00 €
66 - Charges financières	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 500,00 €	1 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	356 000,00 €	17 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	419 600,00 €	23 100,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
70 - Produits des services, du domaine	73 000,00 €	13 200,00 €
73 - Impôts et Taxes	- €	- €
74 - Dotations, subventions, participations	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	107 100,00 €	0,00 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 500,00 €	1 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	236 000,00 €	8 900,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	419 600,00 €	23 100,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 500,00 €	8 900,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	236 000,00 €	8 900,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	356 500,00 €	17 800,00 €

Recettes d'investissement	BP 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	100,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	356 000,00 €	17 700,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	356 500,00 €	17 800,00 €

C.4. Budget Annexe – IADS

Haute-Corrèze Communauté avait créé, en 2017, un service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (IADS) pour une partie de ses communes membres et en avait délégué la gestion à la ville d'Ussel.

En 2022, ce service avait été reconfiguré : Haute-Corrèze Communauté avait assuré sa propre instruction et pour une partie des communes qui adhéraient au précédent service commun (soit au nombre 11).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé en conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Ainsi depuis le 1er janvier 2023, le service commun IADS de Haute-Corrèze Communauté regroupe 62 communes.

Voici la grille tarifaire qui est appliquée avec une tarification à l'acte :

Type d'acte	Prix unitaire
Certificat d'urbanisme d'information - Cua	27 €
Certificat d'urbanisme opérationnel - Cub	54 €
Déclaration Préalable de travaux - DP	94 €
Permis de Construire - PC	134 €
Permis d'Aménager - PA	161 €
Permis de Démolir - PD	107 €
Permis de Construire Modificatif - PCM	134 €
Permis d'Aménager Modificatif - PAM	161 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP2026
011 - Charges à caractère général	18 800,00 €	20 900,00 €
012 - Charges de personnel	107 400,00 €	86 400,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €
65 - Dépenses de gestion courante	88,99 €	100,00 €
66 - Charges financières	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	1 200,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 100,00 €	800,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	129 388,99 €	109 400,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	
	Total des dépenses de fonctionnement	109 400,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025	BP2026
013 - Atténuations de charges	14 000,00 €	- €
70 - Produits des services, du domaine	114 900,00 €	96 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	- €	- €
74 - Dotations, subventions, participations	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	39 100,00 €	13 400,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	168 000,00 €	109 400,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	15 300,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	15 400,00 €	2 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €
Total opérations compte de tiers	- €	- €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	30 700,00 €	2 000,00 €

Recettes d'investissement	BP 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	53,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	1 200,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 100,00 €	800,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 153,00 €	2 000,00 €
	Pas de reprise anticipée des résultats	- €
	Total recettes investissement	2 000,00 €

Lexique

- AEP** : alimentation en eau potable
- BP** : budget primitif
- BS** : budget supplémentaire
- CAF** : caisse d'allocations familiales
- CFE** : cotisation foncière des entreprises
- CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- DGD** : dotation générale décentralisée
- DM** : décision modificative
- EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante
- ETP** : équivalent temps plein
- FCTVA** : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- FNGIR** : fonds national de garantie individuelle des ressources
- FPIC** : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- GPECT** : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
- HCC** : Haute-Corrèze Communauté
- IFER** : impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- INRAE** : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- LFI** : loi de finances
- M14** : instruction budgétaire et comptable M14
- MSA** : mutualité sociale agricole
- OPAH** : opération programmée d'amélioration de l'habitat
- OPAH-RR** : opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation rurale
- OPAH-RU** : opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation urbaine
- PAV** : points d'apports volontaires
- PCAET** : plan climat-air-énergie territorial
- PLH** : programme local de l'habitat
- PLPDM** : plan local de prévention des déchets ménagers
- PLUI** : plan local de l'urbanisme intercommunal
- PNR** : parc naturel régional de Millevaches
- SCI** : société civile immobilière
- SDAEP** : schéma directeur alimentation en eau potable
- SIG** : système d'information géographique
- SPANC** : service public d'assainissement non collectif
- SYMA A89** : syndicat mixte d'aménagement de l'A89
- TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- TF** : taxe foncière
- TFPNB** : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- THRS** : taxe d'habitation résidence secondaire
- THR P** : taxe d'habitation sur les résidences principales
- TVA** : taxe sur la valeur ajoutée